



MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER



UNITÉ DE GESTION DES PROJETS DE LA BANQUE ISLAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT (UGPBID)

**PROJET DE CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE BOUAKE-  
DARAKOKAHA (54,5 KM) EN COTE D'IVOIRE**

**AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT  
AMI N° S110/2024**

**(SERVICES DE CONSULTANTS LIMITES AU PAYS DU BENEFICIAIRE –  
SELECTION DE FIRMES)**

**PORTANT SUR LA SELECTION DE CABINETS D'AUDIT COMPTABLE  
ET FINANCIER POUR L'AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER DU  
PROJET DE CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE BOUAKE-  
DARAKOKAHA (54,5 KM) EN COTE D'IVOIRE**

**FINANCEMENT : Banque Islamique de Développement  
État de Côte d'Ivoire**

**N° de Financement : N° CIV-1031**

## **FICHE D'INFORMATIONS GENERALES**

Autorité contractante : Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier (MEER)

1. Source de financement : *Banque Islamique de Développement et Etat de Côte d'Ivoire*
2. Objet de l'appel d'offres : AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER DU PROJET DE CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE BOUAKE-DARAKOKAHA (54,5 KM) EN COTE D'IVOIRE
3. Imputation budgétaire : Exercice budgétaire
4. Type de marché : Marché à montant forfaitaire
5. Mode de passation : Avis à manifestation d'intérêt
6. Le présent appel d'offres est composé d'un (01) lot
7. Réservation du ou des lot(s) aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) locales (conformément au Plan de Passation des Marchés (PPM) validé).

Lot (s)	Désignation du lot	Part réservée aux PME locales	
Lot unique	Audit comptable et financier du projet de construction l'autoroute Bouaké-Darakokaha	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

## AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

### AMI N° S110/2024

#### PORTANT SUR LA SELECTION DE CABINETS D'AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER POUR L'AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER DU PROJET DE CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE BOUAKE- DARAKOKAHA (54,5 KM) EN COTE D'IVOIRE

1. Cet avis fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés (AGPM) relatif à ce projet publié sur les sites *dg Market* et *projet procurement* le 04 avril 2024 ainsi que dans le journal officiel des Marchés Publics n°1766 du 26 mars 2024 et le *journal de grand tirage Fraternité Matin* n°17776 du 26 mars 2024. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a obtenu un financement de la Banque Islamique de Développement afin de couvrir le coût du Projet de construction de l'autoroute Bouaké-Darakokaha (54,5 km) en Côte d'Ivoire, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées pour financer des services de consultant pour la mission d'audit comptable et financier du Projet de construction de l'autoroute Bouaké-Darakokaha (54,5 km) en Côte d'Ivoire.
2. L'objectif de l'audit comptable et financier est de permettre d'exprimer une opinion professionnelle sur la situation financière du projet de construction de l'autoroute Bouaké-Darakokaha (54,5 km) et de s'assurer que les ressources mises à la disposition du Projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte des Objectifs du Projet. L'audit sera réalisé à la fin de chaque exercice comptable (Période considérée : 2025 à 2029) ainsi qu'à la clôture du projet. L'audit sera réalisé conformément aux Normes Internationales d'Audit ISA (International Standard of Auditing) ou celles de l'Organisation Internationale des Institutions Supérieures d'Audit (INTOSAI).  
Le délai d'exécution de chaque mission sera de 30 jours.  
Les Termes de Référence (TdR) détaillés de la mission sont disponibles à l'adresse mentionnée au paragraphe 8.
3. L'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE) agissant au nom du Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier, Maître d'Ouvrage du projet, invite les cabinets d'audit comptable et financier à manifester leur intérêt en vue de fournir les services ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir des renseignements spécifiques démontrant qu'ils sont pleinement qualifiés pour réaliser les prestations similaires (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des conditions comparables, etc.).
4. Les critères d'établissement de la liste restreinte sont :
  - a) Références en matière d'audit comptable et financier au cours des dix dernières années (2014 à 2023) ;
  - b) Références en matière d'audit comptable et financier de projets financés par des bailleurs de fonds extérieurs au cours des dix dernières années (2014 à 2023).

#### **NB :**

Chaque référence sera résumée sur une fiche de projet avec indication du montant et ne sera prise en compte que si le candidat y joint les justificatifs (attestation de bonne exécution ou certificats de service fait).

**Une liste restreinte, composée de cinq (05) à six (06) cabinets locaux inscrits à l'ordre des experts comptables de la Côte d'Ivoire, sera établie suivant le classement des soumissionnaires sur la base des notes finales obtenues en faisant la somme des références similaires.**

Les Personnels-clés ne feront pas l'objet d'évaluation au stade de l'établissement de la liste restreinte.

5. Les cabinets intéressés sont invités à prendre connaissance des Clauses 1.23 et 1.24 des Directives sur l'acquisition des Services de Consultants dans le cadre des Projets financés par la Banque Islamique de Développement (les « Directives ») définissant les règles de la BIsD concernant les conflits d'intérêt.
6. **Les cabinets locaux inscrits à l'ordre des experts comptables de la Côte d'Ivoire** peuvent s'associer avec d'autres cabinets afin de renforcer leurs qualifications en indiquant clairement le type d'association, c'est-à-dire un groupement de consultants, ou une intention de sous-traitance. Dans le cas de groupement, tous les partenaires du groupement seront conjointement et solidairement responsables pour la totalité du contrat, en cas d'attribution. **Dans tous les cas, le Chef de file du groupement devra être un cabinet local inscrit à l'ordre des experts comptables de la Côte d'Ivoire.**
7. La sélection se fera en conformité avec **la méthode du moindre-coût (SMC/CL)** stipulée dans les Directives de la Banque.
8. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations additionnelles à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux indiquées : **08h:00 mn à 17h:00 mn**, Temps universel.  
**Les manifestations d'intérêt sous forme écrite (5 exemplaires dont un (1) original et quatre (4) copies) y compris une version numérique sur clé USB** doivent être déposées (*en personne ou par courrier – Aucune transmission électronique des manifestations d'intérêt ne sera acceptée*) à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard **le Mardi 06 Août 2024** à 10 heures, heure locale.

**AGERROUTE**  
**UNITE DE GESTION DES PROJETS DE LA BANQUE ISLAMIQUE DE**  
**DEVELOPEMENT (UGPBID)**  
**Sise à Angré Djorogobité route du CHU, lot 3058, ilot 276**  
**TEL : (225) 07 18 70 44 39/05 05 96 97 57**  
Adresse électronique : [siouattara@ageroute.ci](mailto:siouattara@ageroute.ci) copie : [lameite@ageroute.ci](mailto:lameite@ageroute.ci)  
Personne à contacter : **M. OUATTARA Allahmadogo Siriki, Coordonnateur du projet**

Les Manifestations d'Intérêts rédigées en langue française doivent contenir les documents ci-dessous :

- La lettre de manifestation d'intérêt signée par le soumissionnaire ou le groupement de soumissionnaires ;
- une copie de l'accord de groupement ou la lettre d'intention de constituer un groupement dans l'hypothèse où sa proposition serait retenue, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de groupement proposé ;
- Une copie du Registre de Commerce et de Crédit Mobilier (RCCM) ou tout autre document équivalent pour les entreprises étrangères ;
- Une attestation de non faillite pour les entreprises étrangères datant de moins de six (6) mois à la date limite de dépôt des offres ;
- La présentation du candidat (son existence légale, organisme, personnel) ;
- Les références pertinentes relatives à l'exécution de missions similaires (fiche projets ou Attestations de bonne exécution) ;
- NB 1 : « Ne sont admis à participer à la procédure de passation du marché public que les candidats qui sont à jour de la redevance de régulation. Le quitus de non redevance délivré par l'ANRMP en est une preuve ».

En cas de non production du quitus de non redevance par un candidat, le marché ne peut lui être attribué que s'il est établi par l'ANRMP qu'il est à jour, à la date limite de réception des offres, de la redevance de régulation sur l'ensemble des marchés qui lui ont été attribués.

### Annexe 1: Modèle de Fiche Projet

Nom de la Mission:	Valeur du contrat (en FCFA et en devise) :
Pays : Lieu (ville, commune, quartier) :	Durée de la mission (mois)
Nom de l'Autorité contractante :	Nombre total d'employés/mois ayant participé à la Mission :
Adresse postale et géographique de l'Autorité contractante :	
Contacts téléphoniques et adresse électronique de l'Autorité contractante :	
Date de démarrage (mois/année) : Date d'achèvement (mois/année):	Nombre d'employés/mois fournis par les consultants associés
Noms des consultants associés/partenaires éventuels :	Nom des cadres professionnels de votre société employés et fonctions exécutées (indiquer les postes principaux, par ex. Directeur/coordonnateur, Chef d'équipe) :
Description du projet:	
Description des services effectivement rendus par votre personnel dans le cadre de la mission :	